

Communiqué de presse

Paris, le 7 septembre 2017

Les CCI se réjouissent des orientations du Gouvernement et de Régions de France en faveur du commerce extérieur

Les chambres de commerce et d'industrie se réjouissent des orientations affichées à l'occasion de la rencontre entre les Ministres Jean-Yves Le Drian et Jean-Baptiste Lemoyne, le Président de Régions de France, Philippe Richert, et les Présidents de régions, en faveur du commerce extérieur, alors que notre pays affiche un déficit record de 60 milliards d'euros au premier semestre.

La reconnaissance « du réseau de proximité des chambres de commerce et d'industrie » dans le cadre de la définition et du déploiement du guichet unique, constitue un signal fort adressé au réseau consulaire, dont le rôle historique d'appui à l'international a été reconnu dans les Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) récemment adoptés par les régions, dans les conventions opérationnelles CCI de région - régions qui en découlent déjà signées, ainsi que dans les conventions d'objectifs et de moyens entre l'Etat et les CCI de région.

Les CCI,

- d'une part par leur réseau en France, CCI International, points d'entrée des TPE-PME dans les territoires, seul moyen d'atteindre l'objectif de 200 000 entreprises exportatrices, en charge de la détection et du diagnostic export de par l'accord de mars 2015 avec Business France,
- et d'autre part par les CCI Françaises dans le monde présentes dans 120 pays,

contribueront activement à la réflexion confiée par le Gouvernement au nouveau Directeur général de Business France. Elles le feront notamment sur la base de propositions concrètes d'évolution du dispositif d'appui à l'internationalisation des entreprises, au service d'une meilleure lisibilité, d'une simplification accrue, d'une efficience plus grande de la dépense publique, et de la prise en compte des intérêts des entreprises et des entrepreneurs, propositions formulées en lien avec le MEDEF et MEDEF International.

Elles appellent aussi de leurs vœux la rationalisation annoncée du dispositif d'appui à l'étranger et apprécient le rôle confié aux ambassadeurs de France dans le cadre de la diplomatie économique, avec lesquels une complémentarité réelle a été construite ces dernières années.

Dans ce cadre, les chambres de commerce et d'industrie de France seront aux côtés des régions et de l'Etat pour élaborer ensemble la réflexion sur le retour de la France à l'international et les actions à mener, dans une perspective de dialogue, de partenariat et de contractualisation, conditions de la réussite de l'Equipe France.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 - 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. **www.cci.fr**

 @CCIFrance